

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2020 A 20H30

Présents : Madame Laure ROUSSEL-MAJOR.

Messieurs Daniel ABET, Romaric HESDIN, Romuald RABACHE.

Absents excusés : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Romuald RABACHE

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- Compte de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2019 dressé par Madame JOLY n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité

2- Compte administratif

Monsieur le maire présente le compte administratif de l'exercice 2019 qui se résume ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Totaux
Dépenses	32 685.16	161 224.25	193 909.41
Recettes	24 486.58	178 207.28	202 693.78
Résultat de l'exercice 2019	-8 198.58	16 983.03	8 784.45
Résultat de l'exercice 2018			
- Excédent	7 731.66	36 272.07	44003.73
- Déficit			
Résultat de clôture 2019	-466.92	53 255.10	52 788.18

Le maire cède la présidence à Monsieur Romaric HESDIN, doyen d'âge, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2019.

Après que Monsieur Daniel ABET, Maire, se soit retiré au moment du vote, le conseil municipal approuve et arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité

3- Affectation du résultat 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal, le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice de 2019 et constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de 8 198.58 € en investissement et un excédent de 16 983.03 € en fonctionnement, décide d'affecter ce résultat au compte 001 section d'investissement pour – 466.92 € et au compte 002 en report de fonctionnement pour 52 788.18 €.

Décision adoptée à l'unanimité

4- Vote du taux des taxes directes locales pour 2020

Préalablement à la présentation du budget primitif de l'exercice 2020, le maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de connaître le produit fiscal attendu et par conséquent demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les taux d'imposition pour chaque taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux existants, à savoir :

	Taux	Produit attendu
Foncier bâti	32.75 %	68 644 €
Foncier non bâti	51.27 %	12 920 €

Soit un produit fiscal attendu de **81 564 €**

Décision adoptée à l'unanimité

5- Vote du budget primitif

Après présentation par Monsieur le maire du projet de budget primitif 2020, le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2020 qui s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section investissement	50 546 €	50 546 €
Section fonctionnement	227 348 €	227 348 €

Décision adoptée à l'unanimité

6- Indemnité de confection du budget au Receveur

Le maire explique qu'il convient de rémunérer Madame le Receveur pour ses prestations de conseil à la confection des budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

Décision adoptée à l'unanimité

7- Effacement de la dette de Mr Fournier sur 2 ans : 2020 et 2021

Monsieur le maire expose les faits concernant les loyers impayés de Monsieur Fournier (20 012.71 € de 2006 à 2010).

Vu l'ordonnance 2015-191 conférant force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de la commission de surendettement des particuliers de la Somme en date du 20 avril 2015 en faveur de Monsieur Dominique FOURNIER,

Vu le courrier de la Trésorerie de Poix en date du 11 juillet 2017, 14 juin 2018 et 15 juin 2020 sollicitant l'effacement de la dette.

Considérant l'importance de la dette, et afin de ne pas mettre la commune en difficulté financière, le maire propose en accord avec la trésorerie de liquider cette dette de 10 012.71 € sur l'année 2020 et le solde sur l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'effacement de la créance suscitée d'un montant de 10 012.71 € sur le budget 2020 par l'émission d'un mandat au compte 6542.

Décision adoptée à l'unanimité

8- Amortissement sur 10 ans du PLU

Vu l'article R2321-1 du CGCT précisant que les amortissements de certaines immobilisations corporelles et incorporelles constituent les dépenses obligatoires.

Au 31 décembre 2019, la commune présente un solde au compte 202 de 36 520.68 € qu'il convient d'amortir sur une durée de 10 ans concernant les frais de réalisation des documents d'urbanisme du PLU acquis en 2010. Soit 3 651 € au compte 6811 en dépense de fonctionnement et 3 651 € au compte 2802 en recette d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des personnes présentes d'amortir la somme de 3 651 € Chaque année jusqu'en 2030.

9- Vote pour le devis des fenêtres de l'école côté rue du Vieil orme

Monsieur le Maire présente le devis de Mr Vanthuynne qui s'élève à 8 123.11 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de Mr Vanthuynne.

Décision adoptée à l'unanimité

10- Vote pour la demande de subvention au Conseil Départemental

Dans le cadre de la politique territoriale 2017-2020 concernant les communes de moins de 1 000 habitants, Monsieur le maire propose de demander une aide de 2000 € au Département pour les travaux de réfection des fenêtres de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord, autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision adoptée à l'unanimité

11- Vote pour des jeux supplémentaires sur l'aire de jeux

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux nouveaux jeux sur l'aire de jeux pour un montant de 1129.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord, autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision adoptée à l'unanimité

12- Vote pour une subvention d'aide à la personne

Afin de palier à des difficultés financières d'une famille du village, Monsieur le maire propose de leur attribuer une aide exceptionnelle de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes, décide d'aider cette famille par un don de 500 €.

13- Renouvellement annuel du CDD de Madame Anne BICHEUX

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat de Madame Anne Bicheux du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
de renouveler le contrat de Madame Bicheux au 1^{er} juillet 2020 pour une durée d'un an à raison de 20 heures hebdomadaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h00.

LE MAIRE

Daniel ABET



Signatures

Laure ROUSSEL-MAJOR

Romarc HESDIN

Romuald RABACHE